



Communiqué de presse du 14 septembre 2026

Bien-être animal : de l'illusion à la réalité, nos organisations alertent sur les logos trompeurs !

À l'occasion du lancement commercial ce jour d'un logo « Bien-être animal, filière agricole engagée » par le groupe LDC, leader français de la volaille, les associations CIWF, LFDA, OABA et WELFARM alertent sur la multiplication des allégations commerciales surfant sur le thème du bien-être animal. Il y a quelques mois, c'était le logo « Élevages bien-être » de la Cooperl, un des leaders de la production porcine. Présentées comme des avancées significatives sur le bien-être animal, ces initiatives pourraient bien au contraire induire en erreur les consommateurs. C'est la raison pour laquelle nos organisations saisissent la DGCCRF.

Le logo de LDC : une démarche marketing outrancière

En juillet 2025, LDC s'est engagé à rendre conforme une partie de sa production, d'ici 2028, aux critères de l'European Chicken Commitment¹ (ECC), une initiative que nos organisations avaient unanimement saluée.

Aujourd'hui, le leader européen du poulet lance un logo « [Bien-être animal, filière agricole engagée](#) » destiné à être apposé sur les produits conformes à l'ECC, **mais aussi sur l'ensemble des produits relevant d'un référentiel socle de 5 « garanties de bien-être animal »**.

Or ce socle autorise l'élevage de poulets à croissance rapide, ainsi qu'une densité d'animaux jusqu'à 38 kg/m² (soit environ 19 animaux par m²). Ces deux pratiques sont interdites dans le cadre de l'ECC, car contraires aux prérequis pour un état de bien-être minimal, comme le soulignent l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) dans son avis sur le bien-être des poulets et de nombreux travaux scientifiques.

Pour nos organisations, **un logo faisant valoir le bien-être animal ne peut pas être apposé sur des produits issus de poulets à croissance rapide (parfois appelés turbopoulets) et élevés à de fortes densités, sans tromper ouvertement les consommateurs.**

Le logo de la Cooperl, une promesse qui prête à confusion

Lancée officiellement le 5 juin 2024, la démarche « [Élevages Bien-Être](#) » de la coopérative agricole Cooperl, rassemble environ 1 000 éleveurs. Elle est construite autour de trois piliers :

« bien-être de l'homme, bien-être de l'animal, réduction de l'impact environnemental ». Le pilier bien-être animal couvre des critères relatifs au « *confort*, à la *santé des animaux*, au *comportement*, à la *stimulation de l'activité* et à l'*environnement* ».

Nos organisations constatent un manque de transparence et de précisions sur les exigences réelles de la démarche (indicateurs, niveaux d'exigence, modalités de contrôle...). Et contrairement à ce que peut laisser croire le logo « Élevages Bien-Être », la démarche vise principalement à valoriser des promesses et non à garantir l'effectivité de l'ensemble des pratiques mises en avant.

De surcroît, bien que certains objectifs déjà atteints, tels que l'arrêt de la castration des porcelets, soient à saluer, des pratiques pourtant contraires aux principes fondamentaux du bien-être animal peuvent avoir cours dans les élevages qualifiés « Élevages Bien-Être », telles que l'absence de litière dans les cases, la contention des truies gestantes et allaitantes...

Pour nos organisations, un logo se référant au bien-être animal ne peut en aucun cas être utilisé pour valoriser des produits issus de telles pratiques.

Par ailleurs, l'entreprise crée la confusion avec une appellation « bien-être » qui recouvrirait des enjeux environnementaux et sociaux, alors que ce terme est le plus souvent utilisé pour le sujet du bien-être animal.

Pour une réelle considération du bien-être des animaux d'élevage et une information juste des consommateurs

Au-delà de ces deux cas emblématiques, nous alertons sur la multiplication des logos et autres allégations portant sur le bien-être animal. Ces dernières doivent garantir un niveau d'exigence fondé scientifiquement et une information fiable.

Il existe depuis plusieurs années en France une initiative pionnière, un étiquetage dédié au bien-être animal, [l'Étiquette Bien-Être Animal](#), **coconstruite** avec des producteurs, des transformateurs, des distributeurs, des ONG de protection animale et le concours de scientifiques reconnus. **Cet outil permet d'informer les consommateurs de façon objective et vérifiable.**

Pour nos organisations, malgré des intentions affichées de soutenir les transitions, la multiplication de logos sans valeur précise, ne sert qu'à entretenir la confusion, à déprécier la notion même de bien-être animal et, par conséquent, à prendre des parts de marché aux productions réellement engagées en faveur d'un meilleur bien-être animal.

Nos organisations saisissent ce jour la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) de ces deux démarches « Bien-être animal, filière agricole engagée » de LDC et « Élevages Bien-Être » de la Cooperl, et attendent une réponse ferme des pouvoirs publics. Nous appelons les producteurs, les acteurs de l'agroalimentaire et les distributeurs à ne pas utiliser de manière abusive des références au bien-être animal à des fins marketing, et les consommateurs à la plus grande vigilance.

(1) Le [European Chicken Commitment](#) est une démarche portée par plus de 30 ONG en Europe, et qui demande aux acteurs de l'agroalimentaire de s'engager sur les critères suivants pour 100 % de la viande de poulet (frais, surgelé, transformé) dans leurs approvisionnements :

- le respect de la réglementation européenne quel que soit le pays de production ;
- plus d'espace pour les oiseaux (densité réduite à 30 kg/m²) ;
- l'enrichissement des bâtiments avec l'apport de perchoirs, de substrats de picage et de lumière naturelle ;
- l'utilisation de souches à croissance plus lente, dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré ;
- l'utilisation de méthodes d'abattage plus respectueuses ;
- la mise en place d'audits externes certifiant la mise en place de tous les critères avant l'échéance de 2026.

Contacts presse

CIWF France

Laetitia Dinault - laetitia.dinault@ciwf.fr - 06 26 07 55 43

LFDA (La Fondation Droit animal, Éthique et Science)

Christophe Marie – directeur général - christophe.marie@fondation-droit-animal.org –
01 47 07 98 99

OABA (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs)

Frédéric FREUND, directeur - f.freund@oaba.fr – 01 43 79 46 46

WELFARM

Françoise Burgaud, responsable du Pôle études et bien-être animal – presse@welfarm.fr –
07 85 69 19 88